

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -11 - 01

Séance du 14 novembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 3

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE,
GIACALONE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

EXERCICE 2018

**COMMUNE – PORTS – EAU –
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration
à Madame Marguerite TROGNO), Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Béatrice AIELLO), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Stéphanie LEITE, Messieurs
Jean-Luc BERNARD et Patrice CATTALU

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20171114-DELIB20171101-
DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Conseil Municipal est invité à débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018, sur la base du rapport ci-annexé.

Le rapport et ses annexes, établis en application des dispositions législatives, remis en amont de la séance et joints à la note de synthèse, constituent le support du débat et contiennent les éléments suivants, pour l'ensemble des budgets de la Commune, des Ports, de l'Eau et de l'Assainissement collectif :

- ❖ *les orientations budgétaires,*
- ❖ *les engagements pluriannuels envisagés*
- ❖ *la structure et la gestion de la dette.*
- ❖ *une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel, des rémunérations, de l'organisation du temps de travail.*

Monsieur le Maire rappelle le principe du Débat d'Orientations Budgétaires et expose les priorités et les principales orientations budgétaires.

Le débat a donc lieu sur la base du rapport ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY